

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 3 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 37  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 34  
Nombre de membres présents : 31  
Date de la convocation : 25/02/2016

Objet de la délibération : Approbation de la subvention à la crèche « Le Château de sable »

L'an deux mille seize et le trois mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Communautaire à Saint Bonnet le Château, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Bernadette El Asri, Cédric Bonhomme, Jean Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Yves Favier, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Gilbert Soulier, Bernard Fournier, Jean-Louis Jayol, Annie Mallard, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration  
Jacques Blanchard donne procuration à Jean Marc Sardat  
Bernard Bonnet donne procuration à Iwan Mayet  
Mme Marie George Bouhe donne procuration à Roger Violante

Excusés ou absents :  
Sébastien Teyssier, Robert Decourtye

Secrétaire de séance : Jean Claude Civard

Pour	Contre	Abstentions
34	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160303-2016017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2016

Monsieur le Président expose la demande de subvention effectuée par l'association « Le Château de Sable » pour le fonctionnement de la crèche halte-garderie située sur la commune de Saint-Bonnet-le-Château, dont l'activité contribue au développement social du Pays. Pour cette année le montant sollicité s'élève à 90 000 euros. Ce montant sera versé en 3 fois conformément à la convention d'objectifs et de moyens nous liant à l'association.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le versement d'une subvention de 90 000 euros à l'association le « Château de Sable ».
- Demande au Président de faire toutes les démarches nécessaires.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Marols,

Le 3 mars 2016

Le Président,



Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160303-2016017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2016